

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 17 décembre 2020 à 19h00

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 36

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 41

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELEE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absent excusé :

M. BOONAERT Jean-Philippe, procuration à Mme DEBAISIEUX Nathalie.
Mme LORPHELIN Martine, procuration à M. LORIDAN Bernard,
Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel.

Absent :

M. PARENT Michael.

Secrétaire de séance : Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Délibération n°2020D100 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges - Réaffectation du fonds de concours par la commune d'HAVERSKERQUE alloué par délibération du 20 juin 2018 dans le cadre de travaux de voirie, rue du Moulin pour la réfection de la place Albertine Pérel.

Le Vice-Président expose au Conseil :

En date du 20 juin 2018, la Communauté de communes a délibéré pour l'attribution d'un fonds de concours à chaque commune membre à la date de cette délibération d'un montant de 50 euros par habitant (sur la base des derniers chiffres connus de population DGF) sur la durée du mandat.

Ce fonds de concours pourra être versé à hauteur de 50 % du montant HT de la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours, plafonné à 50 euros par habitant.

Par délibération du 18 septembre 2020, la commune d'Haverskerque nous a avertie de l'abandon du projet de travaux de voirie, rue du Moulin, sur lequel un fonds de concours avait été attribué pour un montant de 22 850 euros lors du Conseil communautaire du 18 juin 2020.

Dans ce cadre, la commune d'Haverskerque souhaiterait recevoir **cette aide pour la rénovation de la Place Albertine Pérel**, dont le montant total des travaux est estimé à 18 000 euros. C'est donc la somme maximale de 9 000 euros qui est sollicitée.

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 16 décembre 2014 ayant été sollicité en totalité, comme suit :

- *Des travaux de rénovation de l'église. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 17 octobre 2016 octroyant à la commune une subvention d'un montant de 181 827 euros.*
- *Des travaux de rénovation de l'école Saint-Exupéry. Cette demande a fait l'objet d'une délibération en date du 12 décembre 2019 octroyant à la commune une subvention d'un montant de 74 889 euros.*

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 28 mars 2019 ayant été en totalité, comme suit :

- *Des travaux VRD pour réfection des trottoirs de la rue du 11 novembre et de la rue du 8 mai 1945. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 12 décembre 2019 octroyant à la commune une subvention d'un montant maximal de 112 200 euros.*

Pour information, le Fonds de concours alloué à la commune d'Haverskerque par délibération du 20 juin 2018 ayant été sollicité partiellement, comme suit :

- *Des travaux VRD pour réfection du cheminement et de la cour de l'école. Cette demande a fait l'objet d'une délibération de la CCFL en date du 12 décembre 2019 octroyant à la commune une subvention d'un montant maximal de 51 950 euros.*

C'est donc le solde du Fonds de concours ayant fait l'objet de la délibération du 20 juin 2018 qui est activé.

Cette délibération vient en complément de celle du 20 juin 2018 qui devra être scrupuleusement respectée par les deux collectivités territoriales concernées.

Par ailleurs, la commune devra obligatoirement informer la CCFL de toute modification du projet concerné, notamment en termes de dépenses et recettes éventuelles non connues à ce jour.

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, Il est proposé au Conseil de :

- AUTORISER le versement à la commune d'HAVERSKERQUE de la somme maximale de 9 000€, dans le cadre du Fonds de concours, selon les conditions énoncées ci-dessus ;
- PREVOIR les crédits à l'article 2041412 ;
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix), la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS



Envoyé en préfecture le 21/12/2020

Reçu en préfecture le 21/12/2020

Affiché le



ID : 059-245900758-20201217-2020D100-DE